

Editorial

Devant les attaques incessantes contre l'Ecole, l'Université, la fonction publique, l'assurance maladie, les retraites, les formateurs des IUFM ont toutes les raisons de se mettre en grève et de participer aux actions locales qui vont se dérouler le jeudi 18 octobre.

Dans un système où les médias se font les porte-voix de la politique gouvernementale mais ne donnent pas la parole au reste de la Nation, la grève est le seul moyen démocratique qui reste pour se faire entendre. Le jeudi 18 octobre doit être une réponse massive d'opposition à la politique actuelle.

Dans chaque IUFM, personnels, étudiants et stagiaires doivent être mobilisés.

Organisez partout des assemblées générales, participez aux manifestations.

Les médias du SNESUP : mensuels, « fdm », lettres flash et lettres des IUFM sont à votre service pour fournir l'information nécessaire.

Réussissons le 18 octobre.
Michèle Gabert

Sommaire :

- * grève le 18 octobre
- * journée du 25 octobre
- * questionnaire
- « intégration »

Journée nationale de grève jeudi 18 octobre

Le SNESUP appelle tous les collègues à la grève, à participer aux manifestations pour les retraites, l'emploi public, les statuts.
Pour que les salariés soient entendus!

Journée des IUFM

Jeudi 25 octobre
Siège du SNESUP
9h30 – 17h

La présence de représentants de chaque IUFM et de chaque université intégratrice est souhaitable

Programme de la journée

Matin : l'actualité sur l'intégration

Connaitre la LRU pour anticiper ses conséquences. Noël Bernard, secrétaire national, présentera les principaux aspects de la loi et ses possibles conséquences sur les IUFM.

Point sur l'intégration, à la fois les réalisées et celles en cours.

Une synthèse sera construite à partir du retour des fiches élaborées par Thierry Astruc et dont le retour est prévu pour le 18 octobre.

L'intégration de Marseille ou les pièges à éviter.

Alain Legardez exposera l'expérience d'Aix-Marseille.

Décret d'intégration: quelles informations faire remonter aux élus du CNESER. Alain Legardez, élu au CNESER montrera le rôle de cette instance.

Après midi : des plans de formations aux masters

Peut-on avoir une vision nationale des plans de formations ?

Les participants sont invités à apporter leur plan de formation ainsi que les retours des experts (les demander à la direction).

Leur exécution garantit-elle une cohérence nationale ?

Cette réflexion est majeure à un moment où la formation des enseignants semble voler en éclat.

Master :

rappel des épisodes, dossier à constituer sous contrôle universitaire

Présentation de maquettes de master : Toulon, université de Rouen, Marseille

Comment passer des plans centrés sur les compétences à des masters ?

Les contradictions semblent évidentes. comment les repérer, les dépasser ?

Petit questionnaire sur l'intégration passée ou à venir dans votre IUFM

1) Conditions d'intégration

- (a) A quelle date a eu lieu ou est prévue l'intégration ?
- (b) Avec quelles(s) université(s) ? Y-a-t-il conflit(s) entre les universités candidates ? Le choix de l'université intégrante soulève-t-il des inquiétudes de la part des autres universités ? A quel propos ?
- (c) Etes-vous associés à l'intégration ? De quelle manière ? (commission de suivi, réunion d'information, etc.) ?
- (d) Etes-vous en liaison avec la section Snesup de l'université intégrante ou de l'IUFM intégré ?

2) Décrets, conventions

- (a) Décret d'intégration. Où en est votre IUFM/université ? Est-il rédigé, en cours de rédaction ? Y participez-vous ? Apporte-t-il le cas échéant des précisions sur le Conseil d'Ecole Provisoire ?
- (b) Convention(s) inter-universités. Où en est votre établissement ? Sont-elles rédigées ? En cours de rédaction ? Y participez-vous ? Comportent-elles des éléments marquants ?
- (c) Convention de partenariat entre le rectorat et l'université. Où en est votre établissement ? Est-elle rédigée ? Ou en cours de rédaction ? Y-a-t-il des éléments marquants dedans ? Est-ce que le rectorat prend en charge l'organisation des stages de pré professionnalisation qui ont lieu dans le cursus de licence ?

3) Statuts de l'Ecole Interne

- (a) Composition du conseil. Combien de représentants des autres universités ? Des collectivités territoriales ? Du rectorat ? Présence de l'IGEN ? Combien d'élus des enseignants-chercheurs ? Des autres formateurs ? Des BIATOS ? Des usagers ? (Tableau autorisé pour la réponse!)
- (b) Commissions et autres conseils. CSP ou double conseil : scientifique et CEVU ? Commission BIATOS ? Commission 2nd degré ? Section locale du CHS ? Autres ?
- (c) Sites géographiques. Y-a-t-il un responsable de centre par site ? Avec quel statut et quel mode de désignation et de rémunération ?
- (d) Départements disciplinaires. Y-a-t-il un chef de département prévu ? Avec quel statut et quel mode de désignation et de rémunération ?
- (e) Les statuts prévoient-ils un mécanisme qui incite les représentants extérieurs à venir au CE ? (Suppléants, etc.)

4) Calendrier de l'intégration

- (a) A quelle date ont été ou seront votés les statuts de l'Ecole Interne ?
- (b) A quelle date ont eu lieu ou auront lieu les élections au Conseil d'Ecole ?
- (c) A quelle date a eu lieu ou aura lieu l'élection du président ? Du directeur ?
- (d) A quelle date a eu lieu ou est prévue la fin du processus d'intégration ? (Nomination des directeurs adjoints et chargés de mission, désignation des chefs de départements, des chefs de centre éventuels. Etc.) La rentrée 2008 se fera-t-elle avec le dossier intégration bouclé ?

5) Services centraux

- (a) Quels sont les services qui seront mutualisés ? (CRD, scolarité, CRI, communication, comptabilité, services financiers, etc.).
- (b) Quel sera le statut de votre secrétaire général ?
- (c) L'IUFM aura-t-il un agent comptable secondaire ? Un SACD ?
- (d) Les mécanismes de mutations internes des BIATOS ont-ils été envisagés ?

6) Statuts de l'université intégrante et ses conseils ?

- (a) Dans le cas malheureux où la loi LRU serait appliquée, une commission des statuts a-t-elle déjà commencé à travailler sur de nouveaux statuts. L'IUFM y-a-t-il été associé ? Si oui, comment ?
- (b) Dans le cas malheureux où la loi LRU serait appliquée, des élections sont-elles prévues dans les 3 conseils ? A quelle date ? Les collègues des IUFM sont-ils associés à la constitution des listes ?

Pouvez vous envoyer ce questionnaire rempli à astruc@univ-tln.fr avant le 19/10, pour préparer la journée du 25/10, accompagné le cas échéant de vos (projets de) statuts et conventions.